

nada et qui demandait aux officiers rapporteurs de prendre des énumérateurs dans les deux partis politiques, afin d'assurer une juste représentation de tous les intérêts. J'ai fait absolument tout le possible pour faire respecter ce principe dans le choix des énumérateurs et des officiers rapporteurs eux-mêmes. C'est la première fois que pareille précaution a été prise en ce pays, et le chef de l'opposition n'aurait jamais songé à y recourir. Des députés, parmi ceux qui m'écoutent maintenant, se sont plus d'une fois plaints à moi que la nomination d'officiers rapporteurs et d'énumérateurs hostiles au Gouvernement leur avait fait perdre des centaines de votes et avait mis leur élection en danger. Je ne crains pas de dire que jamais, dans toute l'histoire de la Confédération, il ne s'est fait une élection de façon plus honnête et plus régulière que celle qui a eu lieu l'automne dernier. (Rires à gauche).

Ce qui porte ces messieurs à rire de cette remarque, c'est peut-être le souvenir de ce qui s'est fait pour empêcher la liberté de parole dans certaines parties du pays? Le chef de l'opposition a parlé d'une prétendue conspiration qu'on avait ourdie pour assurer la défaite de M. Oliver. Quels furent, d'après lui, les auteurs de cette conspiration? Il en a dit trop ou trop peu pour être compris. S'il a une accusation à porter contre le Gouvernement, contre un de ses ministres ou de ses fonctionnaires, qu'il la porte, et nous la soumettrons à une enquête. Voilà comment il faut agir en pareil cas. Mon très hon. ami attribue la défaite de M. Oliver à une conspiration, sous prétexte que, dans trois bureaux de scrutin sur environ 150, il s'est commis certaines irrégularités. Je viens d'apprendre qu'on avait déposé aux bureaux dont parle mon honorable ami assez de bulletins pour tous les votants dont les noms figuraient sur la liste et que ceux qui n'ont pu en obtenir étaient, dans nombre de cas du moins, des gens dont les noms ne paraissaient pas sur la liste. Je ne savais absolument rien de tout cela jusqu'à ce que le chef de l'opposition en eût parlé. Encore une fois, s'il veut connaître ce qui en est, qu'il s'adresse aux tribunaux ou à cette Chambre.

Le chef de l'opposition s'est permis de dire qu'il s'était tramé aussi une conspiration au sujet du vote des soldats au Canada; il a même insinué—ce que je trouve indigne de lui—qu'on avait fait revêtir l'uniforme à certaines gens afin d'assurer l'élection. D'après moi, la déclaration du ministre de la Milice et de la Défense, à laquelle mon très honorable ami fait allusion,

ne comprenait pas les soldats dans les hôpitaux, ni les soldats de retour, ni ceux qui étaient en congé, mais seulement ceux qui avaient été enrôlés et recrutés au Canada pour se rendre outre-mer, et par conséquent, la prétendue anomalie dont parle mon très honorable ami aurait pu facilement s'expliquer s'il avait cru devoir pousser un peu plus loin ses recherches.

Je ne connais rien des appels faits dans certaines parties du pays, comme il le dit. On a pu recourir, en certaines localités, à des moyens peu recommandables, mais jamais au nom du Gouvernement, soit ici ou en Europe. Mon très honorable ami ne voudrait pas consciencieusement prétendre que les soldats d'outre-mer ont voté contre lui et en faveur du Gouvernement à cause de pression ou d'influence que l'on aurait exercée sur eux; ils se seraient trouvés insultés de ce procédé. S'ils ont voté contre mon très honorable ami, c'est qu'ils lui ont attribué le même esprit que celui qui m'a paru percer dans son discours et qui le portait à attacher plus d'importance au résultat des élections qu'à la tâche de gagner la guerre. Nos soldats qui combattent sur la ligne de feu se sont voués à cette tâche, ils y travaillent de leur mieux, et s'ils ont voté comme ils l'ont fait, c'est qu'ils ont reconnu au Gouvernement le désir et la détermination de les appuyer de toutes ses forces, et ils ne se sont pas trompés.

Mon très honorable ami a eu la bonté de nous dire que si le Gouvernement possède une majorité considérable dans cette Chambre, il n'a cependant pas l'appui moral du peuple. Je me demande sur quoi il se base pour parler ainsi. Je lui répondrai en toute déférence que, depuis 1867, jamais gouvernement n'a possédé plus que celui-ci la confiance et l'appui moral du peuple.

Mon très honorable ami a mentionné un décret ministériel du 3 décembre dernier autorisant le ministre de la Milice à libérer certains conscrits, même après que les tribunaux eussent rejeté leur demande d'exemption. Personnellement, je crois que le ministre de la Milice, à titre de chef des forces militaires du pays, pouvait exercer cette prérogative en l'absence de tout décret; quoiqu'il en soit, le décret qui a été adopté est en tous points conforme au principe énoncé lors du projet de loi concernant le service militaire. Nous nous sommes efforcés d'entourer l'application de cette loi de toutes les sauvegardes possibles. A cette fin, nous avons institué un très grand nombre de tribunaux dans toutes les parties du pays: nous avons constitué des tribunaux d'appel et nommé un juge d'ap-

[Le très hon. sir Robert Borden.]